

Procès-verbal du Comité syndical

du 29 juin 2022 à 19h00

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (30) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, ~~François BOUSSARD~~, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLOIN, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Éric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Carine MENAGE donne pouvoir à Régis DANGREMONT, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN

Absents excusés (10) :

Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Éric MARTINEAU, Carine MENAGE, Marie-France REYMOND,

Absents (3) :

Francis BOUSSION, Eric MARTINEAU, Anthony ROUSSEAU, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY, Magali PICHON

Assistaient aussi à la réunion : Julia ALVAREZ, Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Veronique RICHARD (SPL TVL)

Ordre du jour :

1 DELIBERATIONS

1 DELIBERATIONS 2

Retour sur l'évaluation du programme Leader 2014-2021 3

2 DELIBERATIONS 4

2.1. Délibération sur table – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique) 4

2.2. Délibération pour le CLEA 2022-2023 4

2.3. FestiLoir : nouvelle organisation 5

2.4. Les Allumés : nouvelle organisation 8

2.5. Energie-climat : Avenant à la convention avec la Région à propos de la PTRE – collecte de fonds CEE supplémentaires 9

2.6. Energie-climat : Demande de subvention FEADER et Région au titre de la mesure "élaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier" 16.8 9

3 INFORMATIONS 10

Les nouveautés "A la poursuite du temps caché" 10

Accueil d'une stagiaire pour travailler la question de l'alimentation sur une durée d'un mois 10

Point d'étape sur la mission confiée au bureau d'études TERNEO – bilans énergétiques 10

Renouvellement de la convention de partenariat avec CertiNergy pour récupérer les CEE sur les travaux de rénovation énergétique 11

Point d'étape sur les premiers chiffres de la PTRE 11

Rencontres avec les communes – Animation du site Natura 2000 12

Distribution du programme de l'été – Pays d'art et d'histoire et du programme FestiLoir 12

4 QUESTIONS DIVERSES 12

Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR 12

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche. Appel des présents et information des pouvoirs.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 mai 2022.

Monsieur Jérôme PREMARTIN est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente fait part aux membres du Comité syndical de la décision de Bureau prise par délégation, lors de la séance du Bureau le 22 juin dernier :

- . Signature de la convention PETR/Région pour la prochaine période d'inventaire du patrimoine ; l'actuelle s'achevant à la fin de ce mois de juin.

La Région propose de poursuivre la mission d'inventaire et de prolonger les études déjà menées autour de la forêt de Bercé, en abordant les cinq communes formant la partie nord-est du Pays. Cette aire d'étude permettra ainsi d'achever le territoire élargi de la forêt de Bercé, qui bénéficie depuis 2017 du label "Forêt d'exception", et de clore de façon homogène la couverture topographique d'une large partie est du territoire. Seront ainsi inventoriées, entre juillet 2022 et fin juin 2025 les communes du Grand Lucé, de Villaines-sous-Lucé, Montreuil le Henri, Courdemanche et Saint-Georges de la Couée.

Mme Latouche soumet la présentation d'une délibération sur table : création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Cette dernière est acceptée par l'assemblée présente.

Pour permettre à Julia Alvarez (stagiaire Leader) de ne pas rester toute la soirée avec nous, il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir accepter de traiter le point d'information n°1 dès l'ouverture de la séance. Il s'agit du :

Retour sur l'évaluation du programme Leader 2014-2021

Julia Alvarez présente la synthèse de son stage de 4 mois (de mars à juin 2022), mené dans le cadre de son cursus universitaire : Master 1 "Gestion des territoires et développement local" à l'université de Lyon 2.

Le sujet de son mémoire est le suivant : Evaluation de l'organisation mise en place pour la gestion du programme Leader 2014-2022 au sein du GAL Pays Vallée du Loir.

La synthèse de son travail est fourni en **annexe n°1**.

Retour sur la visite-conférence du Conseil de développement territorial

Monsieur André JAUNAY Président du Conseil de développement territorial prend la parole et fait un bilan de la première action visite-conférence du conseil sur le thème des pompes à chaleur. Cette dernière s'est tenue à Clermont-Créans, le 27 juin en début de soirée. La fréquentation a été d'une trentaine de participants – visite et suivi de la conférence ou uniquement suivi de la conférence, y compris à distance. Les retours sont très positifs, le suivi à distance de la conférence est un point à poursuivre.

Une prochaine visite-conférence aura lieu en septembre ou en octobre, avec pour thème le solaire, sur le site du LoirCoWork à l'entrée de Loir-en-Vallée (Ruillé-s/loir).

2 DELIBERATIONS

2.1. Délibération sur table – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique)

Mme La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Mme La Présidente expose que le programme d'été du PAH nécessite le renfort d'un guide-conférencier pour la réalisation des visites organisées. Cette programmation d'été ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, pour cette raison, il est proposé au Comité syndical :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2e classe, pour effectuer les missions de guide-conférencier suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 01/07/2022 jusqu'au 31/08/2022,
- de recruter un agent dont la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 458 - indice majoré 401, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2022.

M. Dangremont demande si le chapitre 12 du BP 2022 du PETR comprend l'augmentation du point d'indice des agents de la fonction publique, prévue dès le 01.07.2022.

Après retour auprès de l'agent comptable du PETR, il est confirmé que dès l'élaboration du BP 2022, le chapitre 12 a été "gonflé" au vu de cette perspective. Il est également rappelé que le poste de géomaticien est vacant depuis le 11 mars 2022, alors que le BP inclut 12 mois de salaire chargé pour le SIG/WebSIG.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 38 membres présents ou représentés, approuve :

- de créer un emploi non permanent d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 01/07/2022 jusqu'au 31/08/2022,
- de recruter un agent dont la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 458 - indice majoré 401, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

2.2. Délibération pour le CLEA 2022-2023

Dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEA), il est demandé aux membres du Comité syndical d'autoriser la Présidente à solliciter, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, une subvention de 35 520 € pour l'année scolaire 2022-2023 et à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 38 membres présents ou représentés, autorise la Présidente :

- à solliciter une subvention de 35 520 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année scolaire 2022-2023
- à signer tous les documents en lien avec cette demande.

2.3. FestiLoir : nouvelle organisation

Mme Cohu rappelle en quoi consiste le déroulement du festival d'été totalement gratuit : FestiLoir.

Jusqu'à lors, les communes qui accueillent FestiLoir prennent en charge l'hébergement et les frais de bouche des artistes.

Le PETR prend à sa charge les coûts artistiques (cachets, droits d'auteur, déplacements et SACEM), les coûts techniques (salaire des techniciens, restauration, location de matériel) et tous les frais de communication (création des visuels, impression et distribution).

Le budget PETR réservé en 2022 est de 35 000 € maximum, sans aucune recette extérieure.

Afin de pouvoir continuer le festival, qui aura 20 ans en 2023, il est souhaitable de trouver de nouveaux financements. Cependant, Mme la Présidente indique que le 1^{er} débat à ouvrir est celui du maintien ou non de FestiLoir.

Mme Latouche présente le tableau des actions et des financements du Pays d'art et d'histoire et de la Culture (*Cf. annexe 2*).

Il apparaît qu'il existe deux leviers d'action différents en termes budgétaires :

- action sur FestiLoir
- action sur les Allumés.

Le sujet des Allumés est abordé : cette action peut être poursuivie aujourd'hui, mais sans le soutien financier du PETR Pays Vallée du Loir, hormis l'accompagnement technique et la transmission du savoir-faire de l'équipe.

Mme Cohu rappelle que depuis le début, les Allumés était une action à dérouler pendant 3 ans.

Mme Latouche pose la question suivante : FestiLoir doit-il être maintenu ? Le festival fêtera ses 20 ans l'année prochaine.

Pour faire des économies il est également possible de se rapprocher du fonctionnement de Malices au Pays et de faire participer autrement les communes recevant les spectacles.

M. Lesschaeve explique qu'il serait dommage de perdre FestiLoir après tant d'années de travail. La réputation du festival a mis du temps à s'installer. Les frais des artistes sont minimes par rapport à l'apport du FestiLoir auprès de la population.

M. Paquet s'inquiète pour les petites communes, car une participation financière sera difficile à assurer.

Mme Cohu explique que les communes reçoivent en moyenne FestiLoir chez elles tous les 10 ans, et encore, et que cet accueil reste une action volontaire.

M. Dangremont demande si les seules économies à faire sont sur les frais d'organisation ou si cela assure-t-il également des gains en matière de ressources humaines ? L'agent qui s'occupe de FestiLoir restera-t-il dans la structure ?

Mme Latouche explique que les seules économies possibles sont sur les frais d'organisation (35 000 €), car l'agent qui s'occupe de la programmation culturelle est par ailleurs également sur une mission de communication : communication interne et externe du PETR.

M. De Sagazan souligne vouloir consulter son conseil municipal pour établir si, si une participation financière supplémentaire des communes était demandée à l'avenir, la ville souhaiterait accueillir une soirée FestiLoir.

Mme Cochu expose le principe de participation financière de Malices au Pays qui pourrait être appliquée à FestiLoir.

M. Hubert indique son désaccord si la règle n'est pas uniforme quant à rendre payante l'entrée à FestiLoir. Cela ne peut pas être différent d'une soirée à l'autre.

La question soulevée est la suivante : est-ce qu'une participation financière supplémentaire des communes accueillantes va suffire pour "redresser" la barre financière du PETR ?

Mme Latouche rappelle que la question exclusive n'est pas "est-ce que l'on peut" mais bien "est-ce que l'on veut ?". Si l'on veut, on peut chercher de nouvelles recettes.

Est-ce que FestiLoir a un intérêt pour les élus et pour le territoire ?

M. Roncière propose de faire payer l'entrée à un prix dérisoire pour apporter de nouvelles recettes. Il souligne l'attractivité touristique que constitue FestiLoir.

Mme Latouche précise que le ticket d'entrée ne pourrait pas dépasser 2 ou 3 euros ; il est rappelé que l'ADN de FestiLoir est d'être gratuit et que la majorité du public suit chaque soirée de FestiLoir, pour le plaisir de la découverte des spectacles.

M. Guillon propose de faire payer le public "au chapeau" ; le public est souvent plus généreux quand la participation est spontanée.

Mme Latouche indique que le PETR Pays Vallée du Loir et la commune ne peuvent pas récupérer en l'état l'argent collecté au chapeau, mais qu'il s'agit néanmoins d'une idée à creuser.

M. Allard souhaiterait connaître le coût demandé aux communes.

Mme Grelet prend la parole. Elle reconnaît tout le bien-fondé des actions culturelles en milieu rural. Mais il faut se poser la question : où faire des économies ? Quelles missions maintenir au Pays ?

Mme Latouche explique qu'il y a deux possibilités : soit on augmente les recettes, soit on baisse les dépenses. Il faut faire des économies mais il ne faut pas arrêter les actions (pour ex. l'inventaire du patrimoine vient d'être renouvelé pour 3 ans auprès de la Région), le Pays est une structure importante qui ne s'arrêtera pas tout de suite. Si on stoppe FestiLoir, il faudra l'assumer et l'expliquer à la population. Il faut réfléchir à la valorisation du Pays et non pas à son démantèlement.

Mme Pichon demande s'il est possible de diminuer le nombre de spectacles.

Mme Cohu répond par la négative : au fil des années, le nombre de spectacles a déjà baissé de 8 à 6.

Il faut cesser de procéder uniquement à un exercice comptable : autour de toutes les actions culturelles, il y a de la médiation. Rien n'est fait au hasard et sans réflexion d'accompagnement.

M. Paquet propose le regroupement de deux communes pour l'accueil d'un spectacle, pour diminuer les dépenses communales.

M. Chauvin souligne que l'économie recherchée est de 100 000€ par an, 35 000€ (coût de FestiLoir) représente 1 tiers des économies à faire.

M. Dangremont demande quel est l'intérêt pour le Pays de poursuivre cette organisation estivale ?

Mme Latouche explique que FestiLoir a un grand impact: il rassemble plus de 3 500 spectateurs sur les 6 soirées. Parfois le village accueillant accueille plus de visiteurs et de spectateurs qu'il n'y a d'habitants...

Mme Cohu souligne que FestiLoir est une fenêtre de grande visibilité pour le PETR Pays Vallée du Loir: il s'agit d'une offre/ouverture culturelle que peu de petites communes peuvent s'offrir.

M. De Sagazan explique qu'il faut faire des économies, et que ne plus organiser FestiLoir le permettrait, même si cela doit "être douloureux".

M. Libert expose son point de vue : il n'a pas besoin de son conseil municipal pour prendre la décision d'une participation supplémentaire des communes à FestiLoir, c'est une décision qui doit relever du Pays et qui ensuite, sera appliquée aux communes volontaires. En tant que maire et habitant de la Vallée du Loir, il est très content de FestiLoir.

M. Lesschaeve explique que pour beaucoup de petites communes, c'est le seul spectacle de l'année.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après avoir échangé longuement, valide par 31 voix POUR, 2 voix CONTRE et 7 Abstentions, le maintien de FestiLoir pour les années à venir.

Toujours à propos de FestiLoir et d'éventuelles nouvelles recettes, Mme Latouche rappelle la proposition des membres du Bureau du PETR, formulée le 22 juin 2022 : demander une participation financière aux communes accueillant les spectacles, dont le montant est à définir par les membres du Comité syndical. Libre aux communes de faire payer les entrées ou non. La restauration et la buvette peuvent être sources de revenus pour les communes accueillantes.

Outre les frais d'hébergement et de repas des artistes à la charge des communes accueillantes, Mme Latouche propose une participation supplémentaires :

- Pour les petites communes (0 à 2 000 habitants) : 1 000€ par spectacle
- Pour les moyennes communes (2 000 à 4 000 habitants) : 1 500€ par spectacle
- Pour les plus grandes communes (plus de 4 000 habitants) : 2000€ par spectacle

Délibération du Comité syndical :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical avec 36 voix POUR et 4 abstentions, approuve la participation financière supplémentaire des communes aux spectacles de FestiLoir (en plus des frais d'hébergement et de repas des artistes) tel que présenté ci-dessus. Ceci sera applicable dès l'édition 2023.

2.4. Les Allumés : nouvelle organisation

Lors de la création de l'évènement "Les Allumés", il avait été prévu d'organiser 3 éditions en faisant appel au collectif Patrimoine à Roulettes.

La troisième édition a eu lieu cette année au Grand-Lucé. Les deux premières se sont tenues à Aubigné-Racan en 2019 et à Crosnières en 2020. L'objectif était d'essaimer les Allumés sur tout le territoire.

Cet événement a pour ambition d'impliquer l'ensemble de la population, et plus particulièrement les scolaires, à la création d'une fête animant les centres-bourgs.

Les chargé(e)s de mission du Pays d'art et d'histoire se sont formé(e)s au cours de ces trois années, afin d'accompagner les communes qui souhaitent se lancer dans l'aventure. Cependant, il est indispensable de garder une qualité artistique et de privilégier des interventions d'artistes, car l'accompagnement du PAH ne peut suffire à lui seul.

La proposition soumise aux membres du Comité syndical est la suivante :

- . Portage financier de la prochaine édition (et des suivantes) non plus par le PETR, mais par la commune volontaire,
- . Accompagnement de la commune volontaire dans le choix des interventions artistiques par les techniciens du PAH,
- . Accompagnement dans la préparation et le déroulé de la fête par les techniciens du PAH – dans un volume horaire compatible avec les autres activités du PAH.

Délibération du Comité syndical :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, par vote à l'unanimité des 40 membres présents ou représentés :

- . approuve le portage financier de la prochaine édition (et des suivantes) non plus par le PETR, mais par la commune volontaire,
- . approuve l'accompagnement de la commune volontaire dans le choix des interventions artistiques par les techniciens du PAH,
- . approuve l'accompagnement dans la préparation et le déroulé de la fête par les techniciens du PAH – dans un volume horaire compatible avec les autres activités du PAH.

2.5. Energie-climat : Avenant à la convention avec la Région à propos de la PTRE – collecte de fonds CEE supplémentaires

Dans le cadre de la convention de cofinancement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) signée avec la Région, les recettes provenant du programme SARE – les CEE qui cofinancent environ 50% de la PTRE – peuvent être abondées de deux manières :

- Par une augmentation des plafonds des dépenses éligibles pour certains actes métiers de la plateforme (création d'actes A2 copro, réévaluation des plafonds des actes B1/B2) ;
- Par la mobilisation de forfaits complémentaires sur certains actes (A1/A2 et C).

La Région propose ainsi aux territoires sous convention d'élaborer, s'ils le souhaitent, un avenant pour bénéficier de ces fonds (CEE) supplémentaires dans la limite d'un maximum de 50% de cofinancement de la PTRE.

La commission énergie-climat propose au Comité syndical de ne pas augmenter les plafonds des dépenses éligibles (pas de création d'actes A2 copro, pas de nouveau plafond pour les B1/B2). En effet le PETR est déjà lié avec la SEM Croissance Verte par un marché public. La SEM s'est engagée sur des prix fixés dans le bordereau des prix unitaires. Il n'y a pas d'intérêt pour le PETR à réévaluer le coût de ces actes sachant que cela impliquerait une augmentation de l'autofinancement (pour maintenir l'équilibre de 50% de cofinancement maximum par les CEE).

La commission énergie-climat propose toutefois au Comité syndical de mobiliser les forfaits complémentaires pour les actes A1 (conseils), A2 (rdv personnalisés) et C (communication). Le nouveau montant mobilisable est de 24 910 € de recettes CEE, sans contrepartie d'autofinancement supplémentaire.

Délibération du Comité syndical :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 40 membres présents ou représentés, approuve de lever les fonds supplémentaires de recettes CEE, pour les actes A1 (conseils), A2 (rdv personnalisés) et C (communication), sans contrepartie d'autofinancement supplémentaire.

2.6. Energie-climat : Demande de subvention FEADER et Région au titre de la mesure 16.8 "élaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier"

Lors du Comité syndical du 25 janvier 2022, les membres de la commission énergie-climat ont présenté un argumentaire en faveur de l'élaboration d'une Charte forestière territoriale, action inscrite au budget 2022.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette action, il est demandé aux membres du Comité syndical d'autoriser la Présidente à solliciter, auprès de la Région, une subvention FEADER ainsi qu'une subvention régionale au titre de la mesure 16.8 "élaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier" selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Réalisation du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions de la Charte Forestière Territoriale – phase 1	50 000,00	Europe (FEADER)	40 000,00 (80%)
		Région	10 000,00 (20%)
TOTAL	50 000,00	TOTAL	50 000,00

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve par vote à l'unanimité des 40 membres présents ou représentés, le plan de financement prévisionnel tel que reporté ci-dessus et autorise Mme la Présidente à solliciter, auprès de la Région, une subvention FEADER ainsi qu'une subvention régionale au titre de la mesure 16.8 "élaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier".

3 INFORMATIONS

Les nouveautés "A la poursuite du temps caché"

Depuis 3 ans, le Pays d'art et d'histoire travaille au projet "A la poursuite du temps caché". Une application avait été développée. Elle a été refaite cette année. On peut la découvrir au moulin de la Bruère à La Flèche, dans l'église de Luché Pringé, celle de Château l'Hermitage, celle de Saint-Vincent du Lorouër et en forêt de Bercé en s'adressant à Carnuta.

Deux nouveautés cette année : un parcours pour enfants a été mis en place à la rotonde ferroviaire de Montabon en plus de l'escape game, et la visite de l'église du Prytanée militaire avec les lunettes Hololens a été adaptée à la dernière version de lunettes.

Accueil d'une stagiaire pour travailler la question de l'alimentation sur une durée d'un mois

Le PETR accueille pour une durée d'un mois, du 22 juin au 22 juillet, une étudiante en première année d'école d'ingénieur en Géosciences et Environnement : Anouch Dumay.

Elle traitera du sujet suivant "déterminer l'écosystème d'acteurs au sujet de l'alimentation locale et durable sur le territoire de la Vallée du Loir" afin de déterminer quels seraient les acteurs à convier lors d'une première réunion de concertation sur le Plan alimentaire territorial (PAT) – action non inscrite au budget 2022. Il s'agira également pour elle de compiler l'ensemble des informations existantes pour réaliser/mettre à jour le diagnostic territorial.

Point d'étape sur la mission confiée au bureau d'études TERNEO – bilans énergétiques

Les adhérents au service efficacité énergétique du PETR peuvent bénéficier d'un bilan énergétique de leur patrimoine public (bâti et éclairage public). Il s'agit d'avoir un aperçu des consommations et de la facture énergétique de la commune/Communauté de communes sur les trois dernières années 2019-2020-2021.

Lors de ce bilan, une analyse plus fine est réalisée sur les 5 bâtiments ayant un ratio coût énergétique/consommation surfacique élevé. Des audits peuvent être lancés sur ces bâtiments pour connaître plus en détail les préconisations à retenir, ainsi que le chiffrage de scénarii de travaux proposés. Les adhérents bénéficient de la prise en charge de 50% du montant HT de ces audits.

Depuis février 2022, le bureau d'études TERNEO est missionné pour réaliser ces bilans énergétiques aux côtés du Pays.

- 5 restitutions réalisées : La Fontaine Saint-Martin, Flée, Mayet, Loir en Vallée et Bousse.
- 4 restitutions programmées d'ici début juillet : Communauté de communes Sud Sarthe, Beaumont-Pied de Bœuf, Le Lude et Aubigné-Racan.
- 5 communes pour lesquelles une restitution peut être programmée d'ici la fin de l'été : Mansigné, Jupilles, Mareil-sur-Loir, Chahaigues et Beaumont-sur-Dême.
- Un travail reste à faire sur 19 communes : Oizé, La Chapelle d'Aligné, Yvré-le Pôlin, Requeil, Château l'Hermitage, Saint-Jean de la Motte, Luché Pringé, Coulongé, Sarcé, Chenu, Lavernat, Vaas, Luceau, Montval-sur-Loir, Pruillé l'Éguillé, Marçon, Saint-Pierre du Lorouër, Saint-Vincent du Lorouër et Thoiré-sur Dinan ainsi que sur la Communauté de communes Loir Lucé Bercé.

Renouvellement de la convention de partenariat avec CertiNergy pour récupérer les CEE sur les travaux de rénovation énergétique

Pour rappel, lors du Comité syndical du 10 mai dernier, le PETR a renouvelé sa convention de partenariat avec CertiNergy pour valoriser les Certificats d'économie d'énergie (CEE) des communes et Communautés de Communes.

Les opérations concernées sont : les travaux sur l'enveloppe du bâtiment (isolation, changement de menuiseries extérieures), les changements d'équipement de chauffage (chaudières collectives à haute performance, pompes à chaleur air/eau ou eau/eau), la VMC, le calorifugeage et les travaux de rénovation de l'éclairage public extérieur.

Pour toute étude de vos projets et vérification des critères d'éligibilité, vous pouvez adresser vos demandes par mail à amandine.perriaud@pays-valleeduloir.fr

Point d'étape sur les premiers chiffres de la PTRE

La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) est active depuis le 1er avril 2022. Le lancement officiel dans la presse a eu lieu mi-mai.

Après environ un mois et demi d'activité (et 15 jours après communication dans la presse), **au 1^{er} juin 2022**, le bilan chiffré est le suivant :

- 85 appels téléphoniques pour des renseignements concernant la rénovation énergétique sur un objectif de 810 en 2022 avec une très bonne répartition territoriale entre les 3 CC ;
- 60 rdv personnalisés (par téléphone ou en permanence sur le territoire) sur un objectif de 405 en 2022 ;
- 2 visites programmées sur un objectif de 104 en 2022.

Le bilan chiffré concernant la plateforme internet (<https://valleeduloir.croissance-verte.net/>) **au 1^{er} juin 2022**, est le suivant:

- 713 vues avec une moyenne de 2,69 vues par utilisateur ;
- Une durée moyenne passée sur le site de 1 minute 12 secondes ;
- 265 utilisateurs ont créé un espace personnalisé soit pour suivre leurs dossiers soit pour simuler les aides financières mobilisables ;
- Les 5 pages les plus vues : la page d'accueil (384), "nos solutions pour les particuliers" (168), "qui sommes-nous ?" (184), "contactez-nous" (16) et "professionnels du bâtiment" (15).

Rencontres avec les communes – Animation du site Natura 2000

Dans le cadre du portage par le PETR du suivi et de l'animation du site Natura 2000 "Vallée du Loir de Vaas à Bazouges", l'équipe du PETR, aux côtés de celle du CPIE (prestataire retenu sur la thématique sur la période février 2021 - décembre 2022), procèdent à une intervention d'environ 30 min – avec un temps d'échanges, en ouverture d'un conseil municipal, au sein de chaque commune incluse dans le site.

La 1ère présentation a été effectuée le 21 juin à Vaas. D'autres suivront d'ici à la fin de l'automne. Merci aux communes qui ont reçu le message de bien vouloir nous proposer des dates pour une présentation, et merci à celles avec qui des dates ont déjà été retenues.

Distribution du programme de l'été – Pays d'art et d'histoire et du programme FestiLoir

4 QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Année 2022	
Mercredi 07 septembre 2022 à 14h30 à 16h30	Mardi 20 septembre 2022 à 18h00
Mercredi 26 octobre 2022 à 14h30 à 16h30	
Mercredi 02 novembre 2022 à 14h30 à 16h30	Mardi 15 novembre 2022 à 18h00
Mercredi 30 novembre 2022 à 14h30 à 16h30	
	Mardi 06 décembre 2022 à 18h00

Juin 2022

GAL PAYS VALLEE DU LOIR

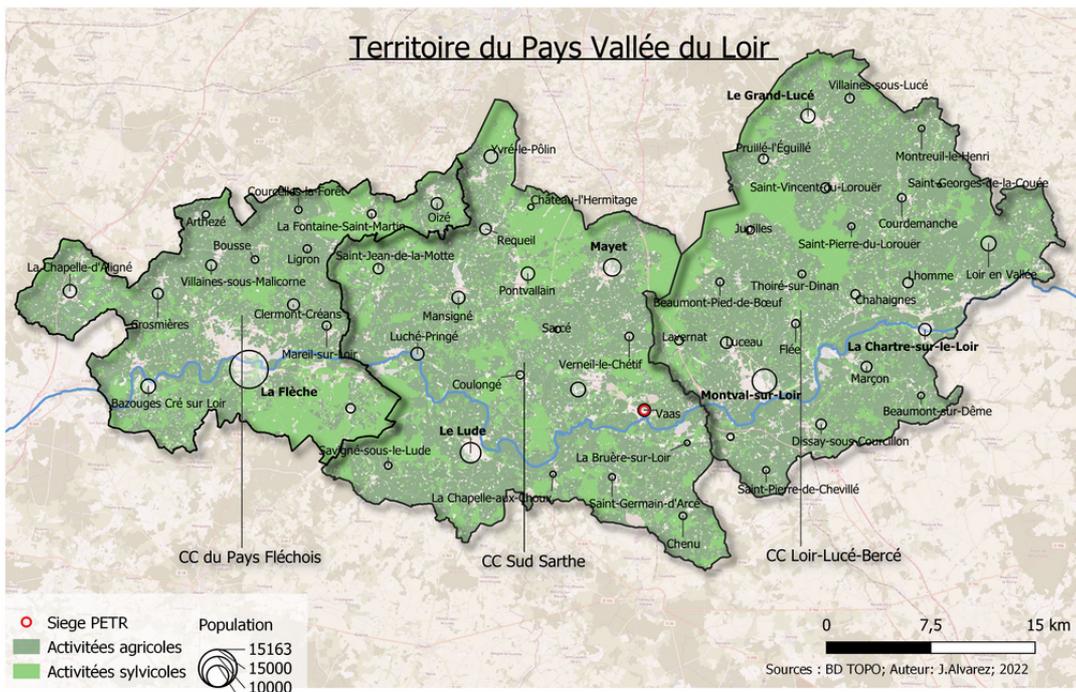
SYNTHÈSE DE L'EVALUATION DE L'ORGANISATION MISE EN PLACE POUR LA GESTION DU PROGRAMME LEADER 2014- 2022 AU SEIN DU GAL PAYS VALLÉE DU LOIR

PROGRAMMATION 2014-2022



PETR PAYS VALLÉE DU LOIR
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Tél : 02 43 38 16 62
Rue Anatole Carré 72500 Vaas
www.pays-valleeduloir.fr

LE TERRITOIRE

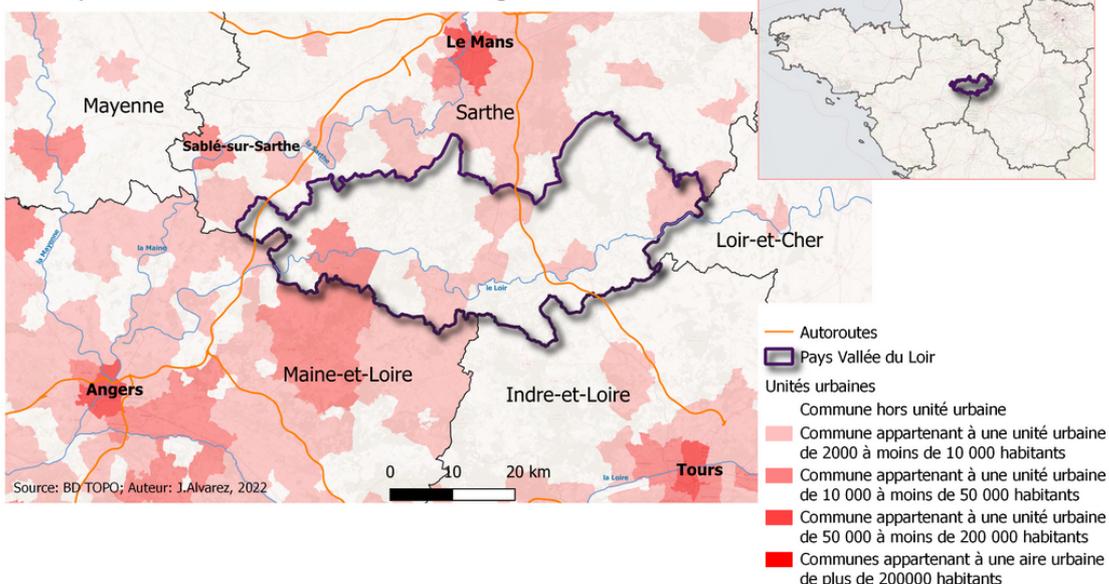


Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays Vallée du Loir se compose de :

- **3 communautés de communes** : Pays fléchois, Sud Sarthe ; Loir Lucé Bercé
- **57 communes**
- Une superficie de 1427 km²
- **73 801 habitants**

Le Pays Vallée du Loir : à l'interface de trois grandes aires urbaines

Le territoire est identifié comme un **espace rural et péri-urbain** à l'interface de trois grandes aires urbaines : Angers, Le Mans et Tours.



Le programme LEADER 2014-2022 du GAL Pays Vallée du Loir est **le deuxième programme LEADER** porté par le PETR Pays Vallée du Loir.

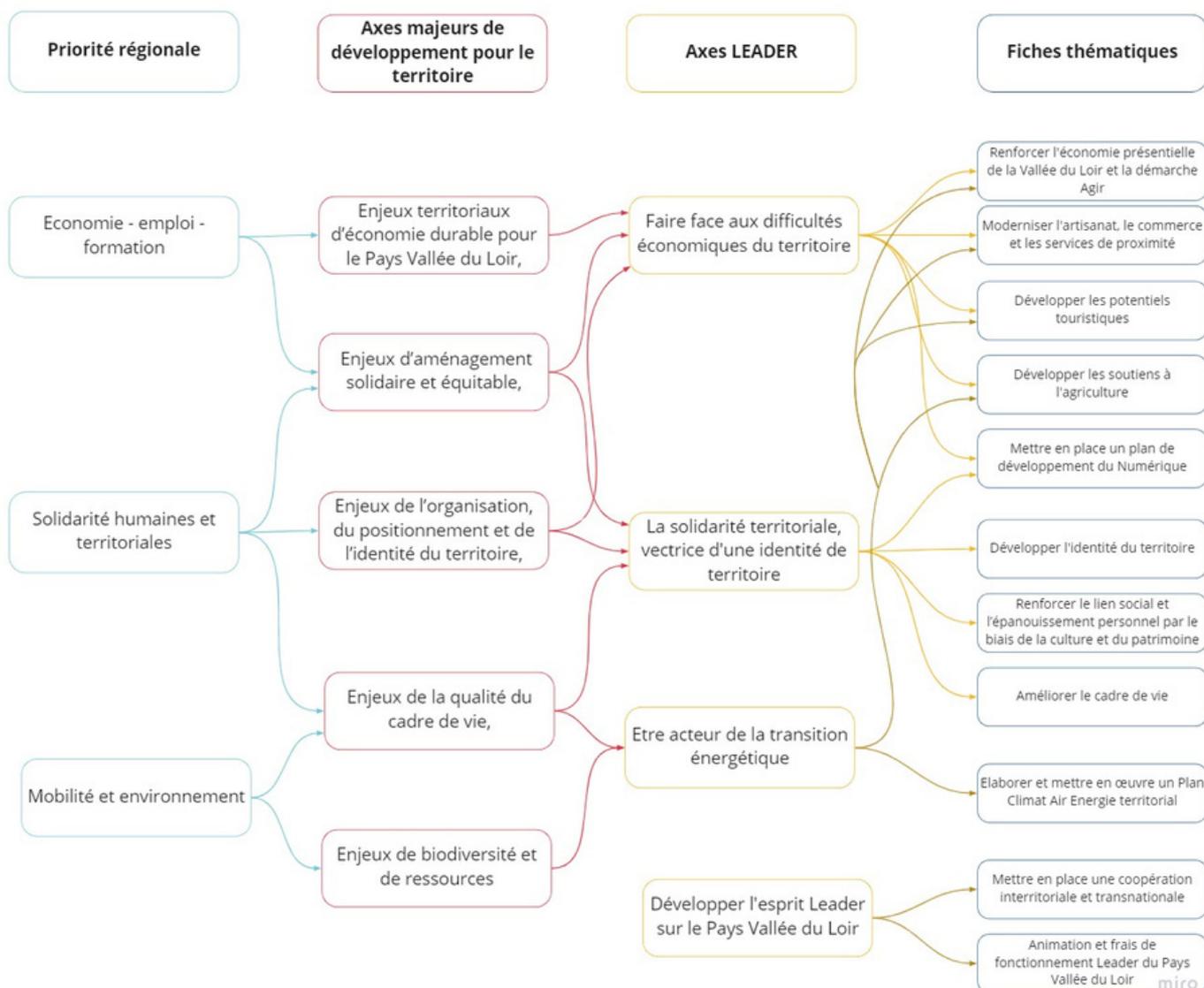
LA STRATEGIE LEADER DU TERRITOIRE

La stratégie locale de développement 2014-2022 du GAL 2014-2022 repose sur quatre axes :

- **Faire face aux difficultés économiques du territoire**
- **Développer la solidarité territoriale, vectrice d'une identité de territoire**
- **Etre acteur de la transition énergétique**
- **Développer l'esprit Leader sur le Pays Vallée du Loir**

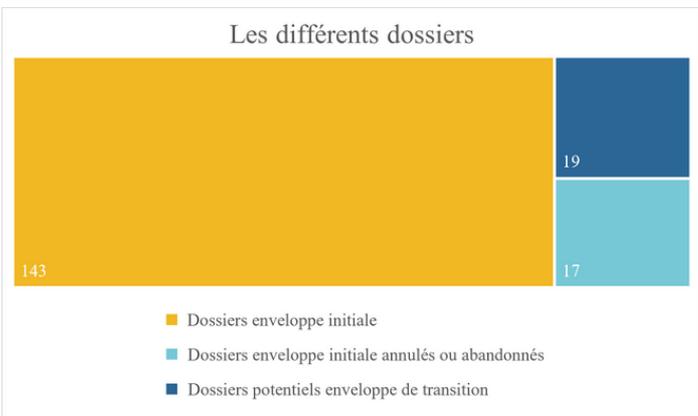
Ces axes s'intègrent dans les priorités définies au niveau régional.

De ces axes, ont découlé 10 fiches-actions (FA) réalisées en concertation avec les acteurs du territoire.



PROJETS ET CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE

Nb : la consommation correspond à la **consommation prévisionnelle**.



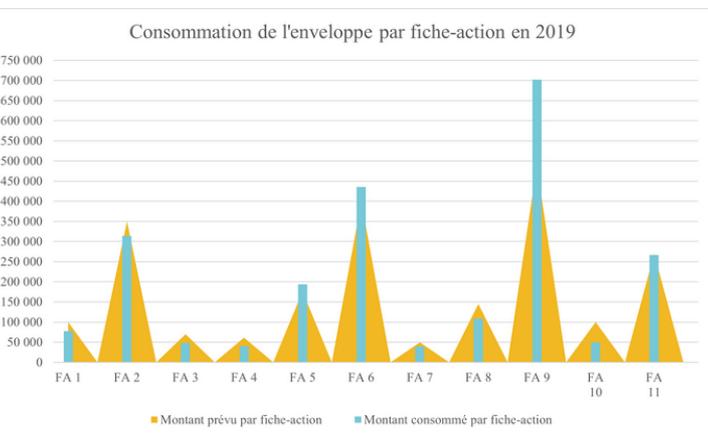
Au 1er avril 2022, le nombre de dossiers déposés ayant reçu un avis d'opportunité positif est de **143**.

17 dossiers ont été annulés ou abandonnés et ce pour diverses raisons : par les porteurs de projets eux-mêmes, suite notamment à l'obligation du maintien de l'activité 5 ans après la restitution des aides LEADER ; par la Région au moment de l'instruction sur la subvention ; suite au contrôle de l'ASP ; etc.

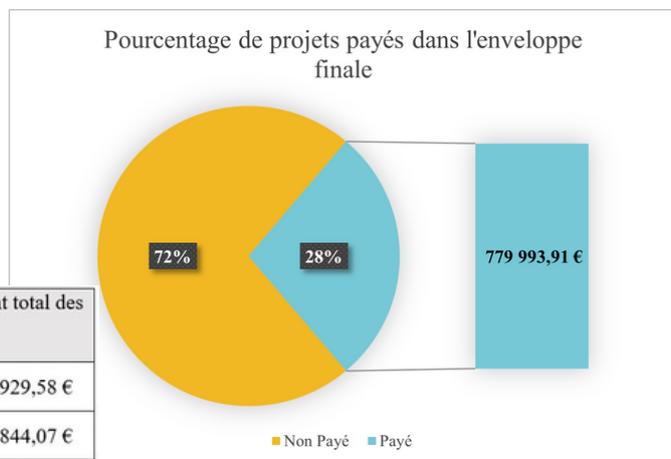
Les années 2014, 2015 et 2016, ne reçoivent aucun dépôt de dossier. Les années qui suivent ont vu le nombre de ces derniers augmenter progressivement. L'année 2018 marque le pic de demande d'aides, avant de décroître et d'atteindre un très faible niveau en 2022.



Ce **déséquilibre** entre la consommation prévisionnelle de chaque FA (fiche-action) et le montant prévu **s'explique** par la non prise en compte de l'enveloppe de transition et des nouveaux projets qui viendront équilibrer cette consommation de l'enveloppe.



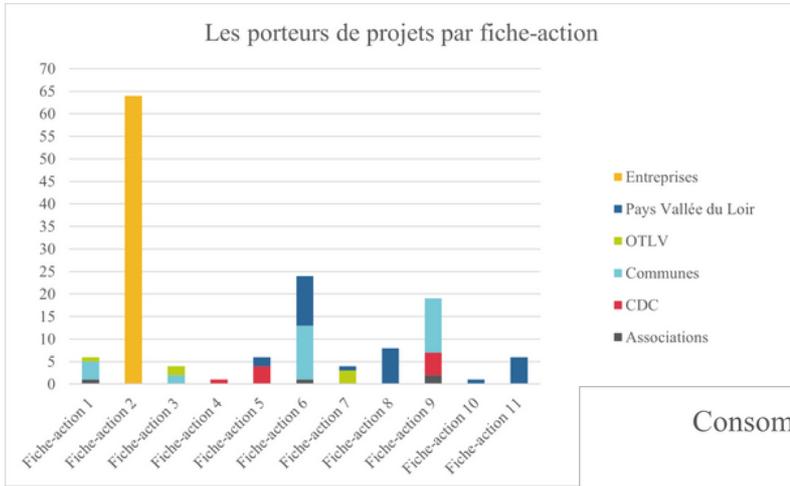
Etat du dossier	Nombre de projets	Subvention Leader attribuée	Montant total des projets
Opportunité validée (Montant prévisionnel)	143	2 247 696,11 €	13 232 929,58 €
Opportunité validée et Programmé (Montant définitif)	102	1 236 897,35 €	5 872 844,07 €
Opportunité validée, programmé et Payé clos (Montant définitif)	75	79 993,91 €	4 292 742,15 €



Ainsi le niveau de consommation de l'enveloppe est faible puisqu'il ne représente que 28% de l'enveloppe de départ. En effet sur les 143 dossiers, seulement 71 sont clos, c'est-à-dire payés.

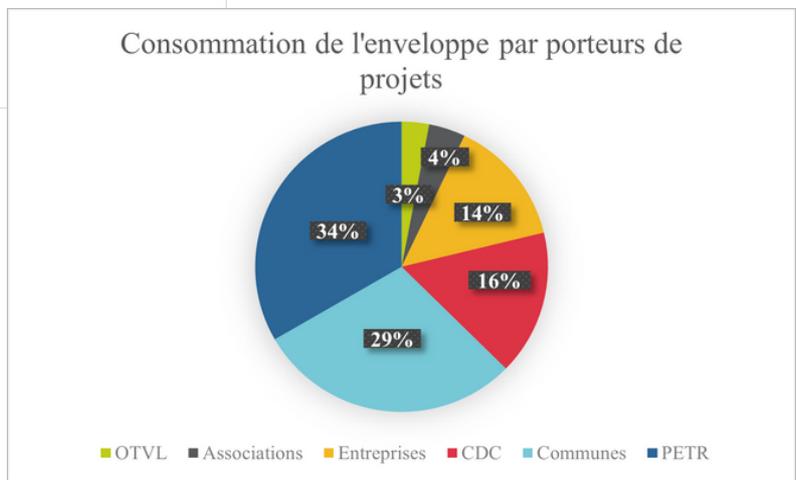
Ce retard de paiement peut s'expliquer par des **complications au niveau de l'instruction de la subvention et du paiement**.

PROJETS ET PORTEURS DE PROJETS

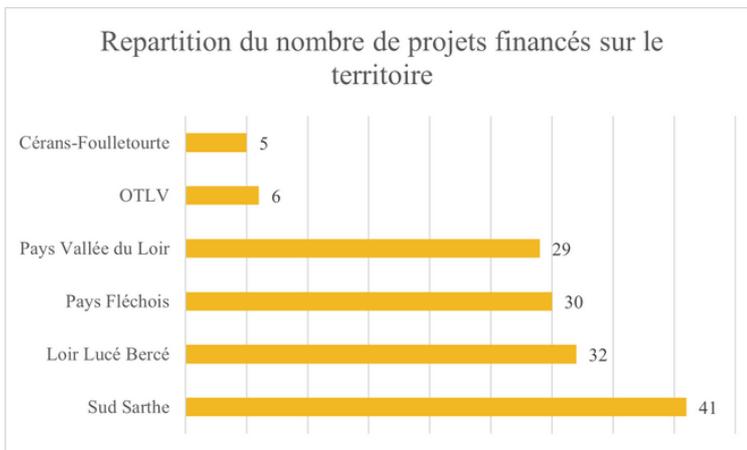


En nombre de projets déposés, les entreprises arrivent en 1ere position (64) , suivi des communes (30), du PETR (29) ; des CDC (10); de l'OTVL (6) et des associations (4).

En terme de montant de projets déposés, le PETR arrive en 1ere position, suivi des communes et des CDC.

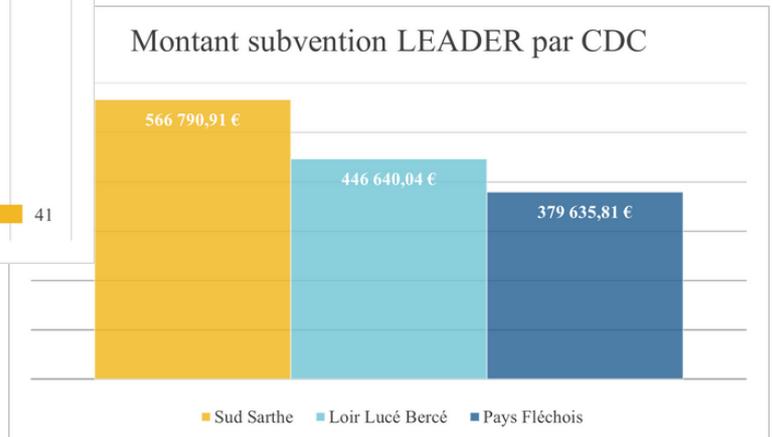


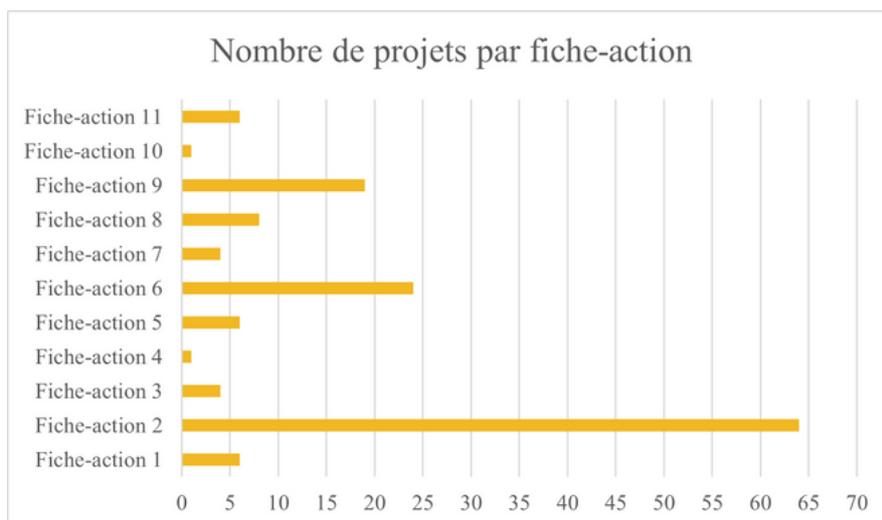
PROJETS ET TERRITOIRE



Sur les 143 dossiers 107 ont été portés par des communes, Communautés de communes et par des privés (hors porteurs supra communautaires). 36 dossiers ont été portés par des structures supra communautaires incluant : Le PETR Pays Vallée du Loir, l'office de tourisme de la Vallée du Loir (OTVL).

La CC Sud Sarthe obtient pour le moment une enveloppe de subvention plus élevée mais les projets à venir vont rééquilibrer cette répartition.





FA 1 : Renforcer l'économie présentielle de la Vallée du Loir et la démarche AGIR pour le Sud Sarthe.

Exemples de projets	Montant LEADER	%	Porteur du projet
Déploiement d'un dispositif de location en Vallée du Loir	9 829,16	80%	OTVL
Cartographie des lieux dits des vignobles de la vallée du Loir	6 414,64	56%	Groupement de Développement Viticole de la Sarthe
Enquête commerce de proximité	5 923,20	80%	Crosnières

FA 2 : Moderniser l'artisanat, le commerce et les services de proximité

Exemples de projets	Montant LEADER	%	Porteur du projet
Achat d'un tracteur, d'un broyeur et d'un désherbeur	2 620,16	10%	SEVV (M. Carreau)
Modernisation du restaurant	6 290,99	15%	Le Vulcano (M. Tessier)
Travaux de rénovation de la façade du salon	2 090,82	15%	Céline Coiffure (Mme Vaidie)

FA 3 : Développer les potentiels touristiques

Exemples de projets	Montant LEADER	%	Porteur du projet
Développement de nouvelles actions à l'échelle nationale et internationale visant la promo du cycle	16 221,24	80%	OTVL
Création d'un parcours numérique patrimonial à destination des touristes	5 035,83	45%	Ville La Flèche
Etude prospective et scénographique pour redynamiser le musée de la <u>vigne</u> à Lhomme	7 616,00	80%	Mairie de Lhomme

FA 4 : Développer les soutiens à l'agriculture

Exemples de projets	Montant LEADER	%	Porteur du projet
Création d'un hôtel d'entreprise et d'un atelier pour la SAS Transformateur du loir	40 000,00	4%	CDC Sud Sarthe

FA 5 : Mettre en place un Plan de développement du Numérique

Exemples de projets	Montant LEADER	%	Porteur du projet
Développement numérique auprès des entrepreneurs et créateurs d'entreprises du Pays Fléchois	40 000,00	24%	CDC Pays Fléchois
Développement numérique auprès des entrepreneurs et créateurs d'entreprises du Bassin Ludois	40 000,00	24%	CDC Sud Sarthe
Animateur espace coworking à Loir Lucé Bercé	40 000,00	55%	CDC Loir Lucé Bercé

FA 6 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial

Exemples de projets	Montant LEADER	%	Porteur du projet
Animation du Plan Climat au Pays Vallée du Loir pour la période 2017-2018	29 854,46	63%	Pays Vallée du Loir
Rénovation parc éclairage public d'Yvré le Pôlin	20 000,00	9%	Yvré le Pôlin
Produire de l'énergie micro hydraulique avec la roue du Moulin	9 029,95	30%	Association des amis du moulin de Robert

FA 7 : Développer l'identité du territoire

Exemples de projets	Montant LEADER	%	Porteur du projet
Réalisation d'une concertation sur la cohérence du territoire et sur le développement du sentiment d'appartenance des habitants pour la vallée du Loir	12 050,40	22%	Pays Vallée du Loir
Actions de promotion liées à la déclinaison de la nouvelle marque territoriale	9 980,92	80%	OTVL
Conception d'un outil de communication : le magazine de la Vallée du Loir	10 572,00	39%	OTVL

FA 8 : Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine

Exemples de projets	Montant LEADER	%	Porteur du projet
Accueil du Mumo 2 : un musée mobile d'art contemporain	8 128,18	61%	Pays Vallée du Loir
Malices au Pays 2018	10 000,00	23%	Pays Vallée du Loir
Fête des lumières "Les Allumés d'Aubigné"	10 000,00	30%	Pays Vallée du Loir

Action 9 : Améliorer le cadre de vie

Exemples de projets	Montant LEADER	%	Porteur du projet
Création d'une micro-crèche associative d'application	40 000,00	27%	AFPMR
Aménagement d'une descente en Bord du Loir et d'une voie verte à Luché -Pringé	40 000,00	40%	CDC Sud Sarthe
Aménagement d'un espace dénommé "Poumon Vert"	40 000,00	59%	Oizé

METHODOLOGIE D'EVALUATION DU PROGRAMME

→ Etablissement d'un **référentiel d'évaluation**

→ **Question évaluative** : Dans quelle mesure l'organisation du GAL mise en place pour la gestion de l'approche LEADER a-t-elle été efficace et pertinente et permis une mise en réseau de différents acteurs ?

→ **Sous questions évaluatives** :

La gestion est-elle efficace et efficiente ?

L'animation est-elle efficace et efficiente ?

Le fonctionnement des instances de gouvernance est-il efficace et efficient ?

→ Réalisation d'une **enquête de terrain**

Personnes interrogées	Nombre
Membres du COPROG	11 (4 du collège public et 6 du collège privé)
Anciens membres du COPROG	3
Equipe technique	3
Technicienne Région	1
Technicienne CMI	1

19 entretiens
3 questionnaires

	Porteurs de projets	Membres du COPROG	Anciens membres du COPROG
Nombre d'envoi	100	23	24
Nombre de réponses	25 (25%)	8 (35%)	5 (21%)

La combinaison de ces entretiens et questionnaires ont permis de récolter un nombre assez important et représentatif des différents acteurs :

	Membres du COPROG	Anciens membres du COPROG	Porteurs de projets	Techniciennes LEADER
Nombre de personnes potentielles à interroger	33	38	100 (sans compter le PETR)	3
Nombre de personnes interrogées	19 (57%)	8 (21%)	25 (25%)	3 (100%)

GESTION

La gestion est-elle efficace et pertinente ?



Après les termes « aide » et « projets », les termes « long » et « compliqué » sont ceux qui ont été les plus utilisés pour décrire le programme par les personnes interrogées.

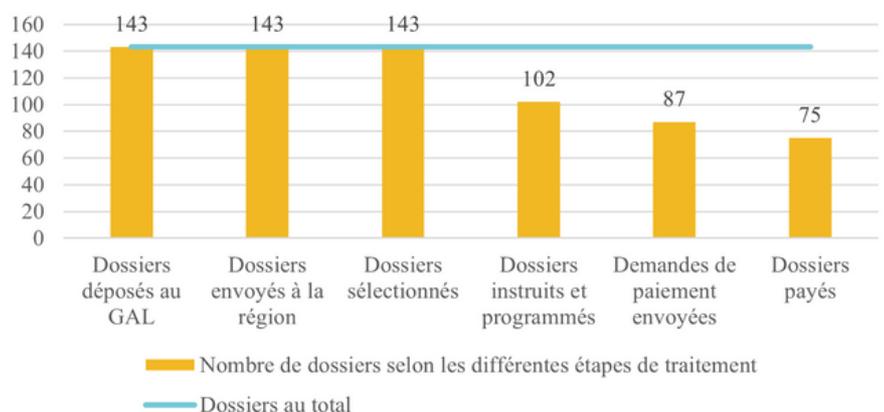
"Je suis effaré de voir comment on gère ce genre de dossier, c'est une vraie usine à gaz"

Délais d'instruction de la Région **très longs**; La moyenne de temps entre le dépôt du dossier et le paiement effectif : **37 mois**.

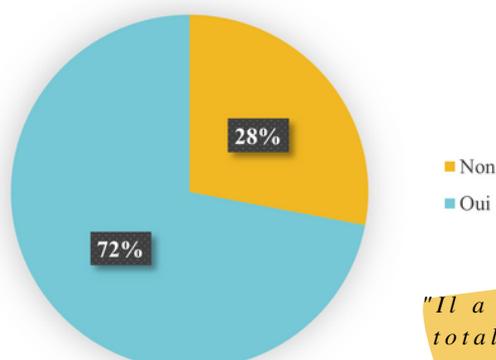
Manque de moyen humain :

- Au sein de la Région
- Au sein du GAL

Avancement des dossiers selon les différentes étapes de traitement



Avez-vous eu des difficultés dans l'obtention de cette subvention?



Ces longueurs de traitement engendrées par un retard de l'autorité de gestion ont entraîné **des effets négatifs en cascade** importants et ont décrédibilisé l'importance de cette aide auprès des porteurs de projet.

"Il a fallu attendre pratiquement 3 ans pour avoir la totalité de la subvention, cela nous a posé de réels problèmes de trésorerie"

GESTION

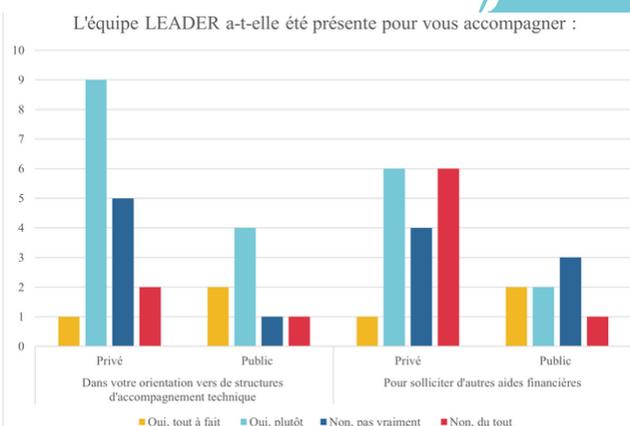
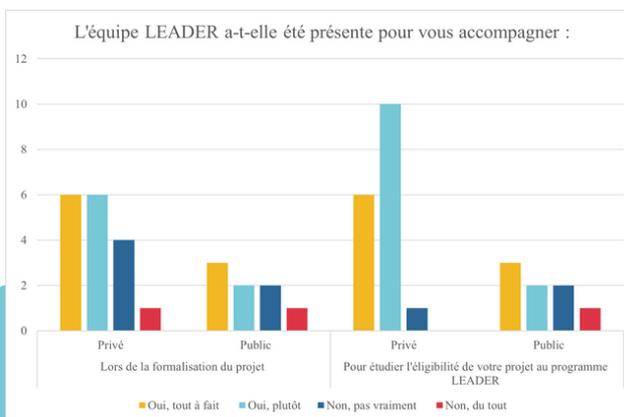
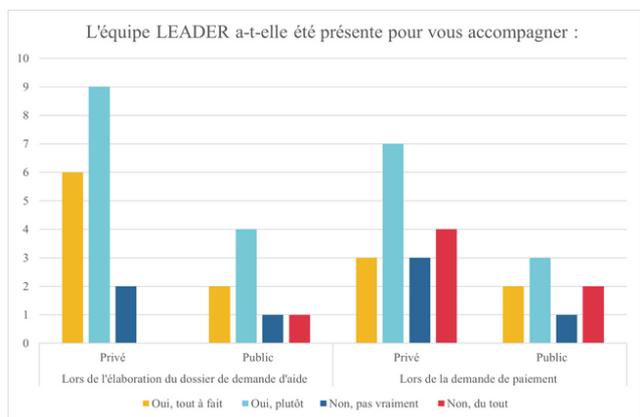
Conclusion

- la durée de traitement des dossiers a été beaucoup trop **longue** et s'explique en partie par **le retard de paiement** de la Région.
- Les porteurs de projet ainsi que tous les acteurs en lien avec le programme sont **très insatisfaits** de ce délai. Ces difficultés ont entraîné l'annulation de certains projets et surtout ont donné **une image durablement négative** au programme.
- L'équipe technique s'est **organisée au mieux** pour simplifier la procédure administrative aux porteurs en les accompagnant de manière très poussée dans le montage de leur dossier.
Cependant **les moyens humains** mis en place se sont **avérés insuffisants** au vue de la charge de travail.

ANIMATION

L'animation est-elle efficace et efficiente ?

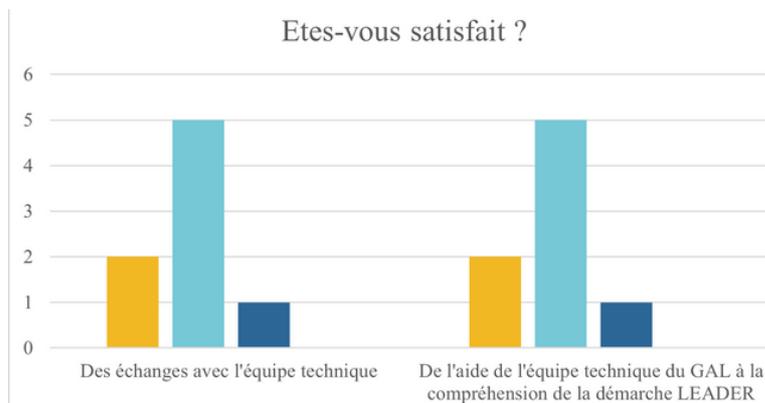
Les porteurs de projet sont **satisfaits** de l'accompagnement réalisé par l'équipe technique :



« J'insiste sur le fait qu'on a été bien accompagné »

Les membres du COPROG sont **satisfaits** de l'implication de l'équipe technique :

"il y a eu une très bonne explication de la part de l'équipe technique, on a eu tout pour être informés"



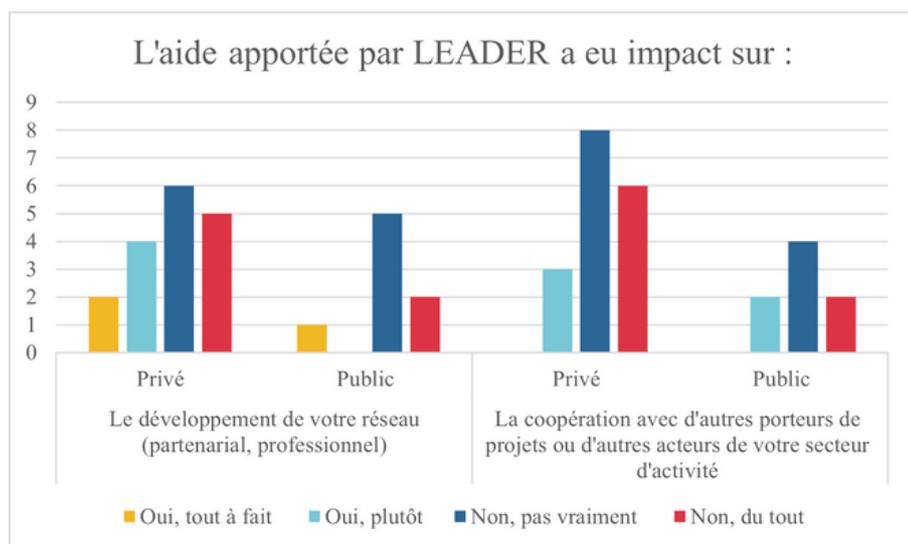
Projet de coopération :
Comment des actions culturelles peuvent-elles recréer du lien social en milieu rural ?

Volonté de **participer aux instances de réseaux**.

Projet de coopération: illustration d'une volonté de coopérer avec d'autres GAL de France.

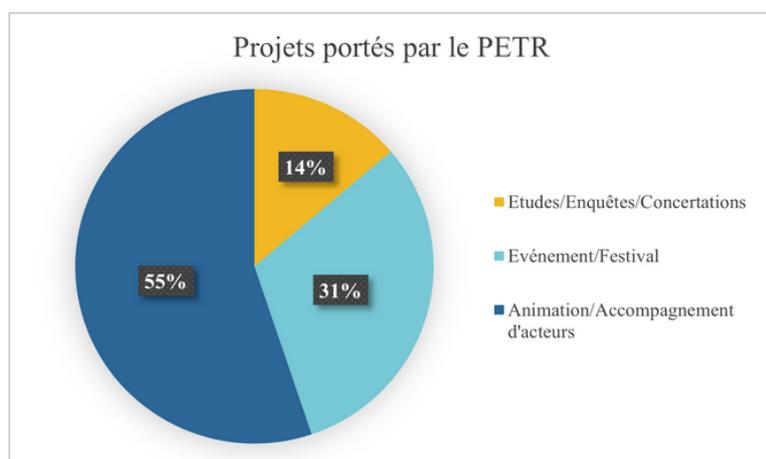
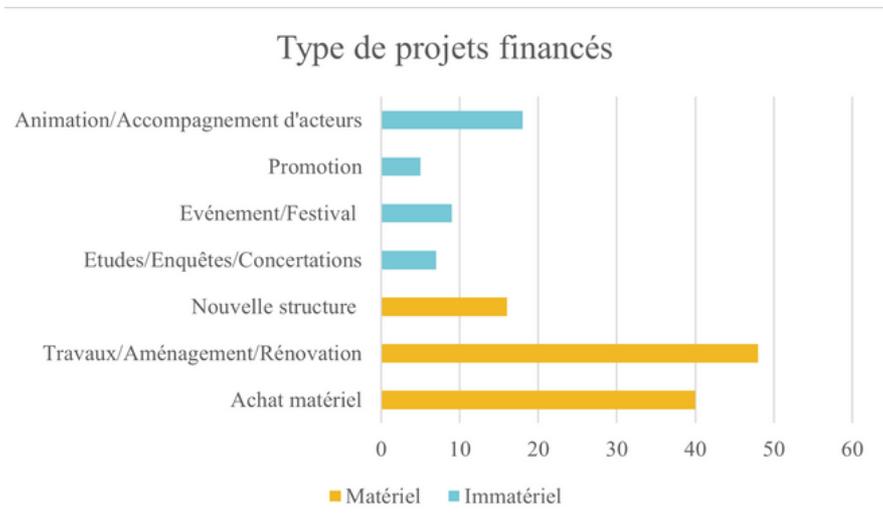
Des animatrices **consacrées à la gestion et à l'accompagnement** des porteurs de projet qui n'ont **pas permis de faire émerger des démarches collectives** de mise en réseau

« C'est **difficile de trouver l'équilibre** entre l'animation territoriale et le rôle de gestion administrative »

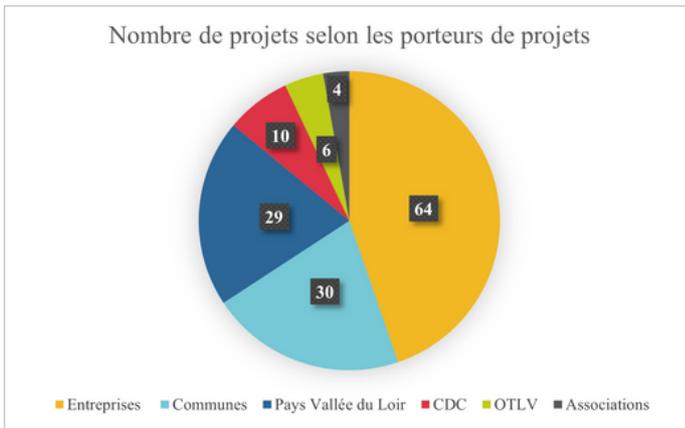


"Mise à part la formation qui était obligatoire où ils se rencontraient, ce programme n'a pas du tout apporté de synergie entre les commerçants"

Une part importante des projets financés étaient des **projets matériel d'aménagement/travaux ou achats de matériels**. Ce type de projets réduisait la possibilité d'une mise en réseau des différents acteurs du territoire.

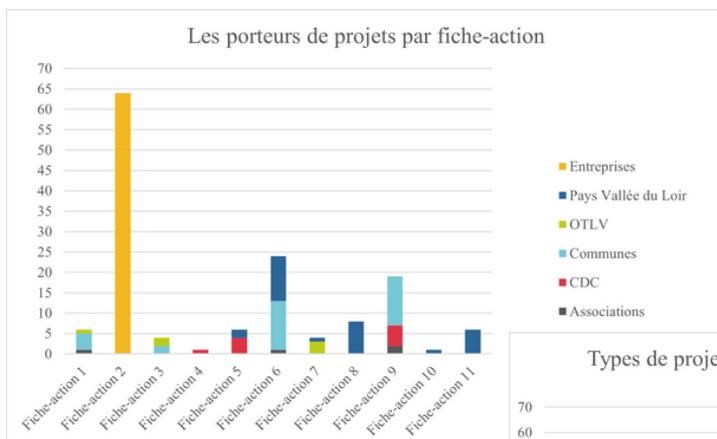
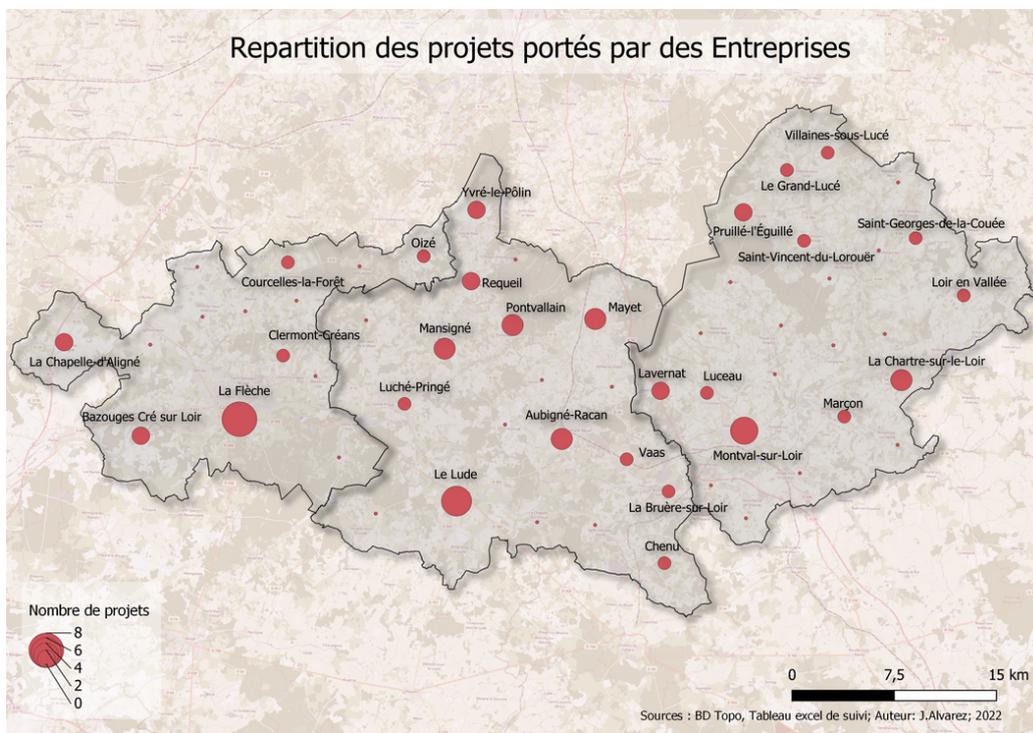


Les projets développés par le PETR semblent plus correspondre à la philosophie LEADER. Il s'agit de projets transversaux et multisectoriels permettant une mise en réseau plus importante.



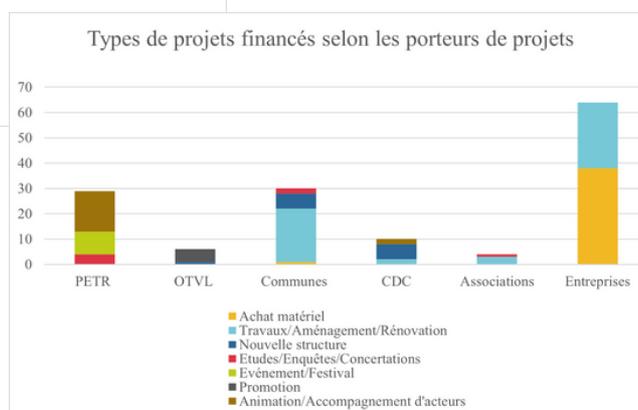
Une **volonté de soutien des porteurs de projet privés** via la fiche-action (FA) 3 MACS.

64 dossiers ont été financés grâce à cette fiche. 64 dossiers venant de 64 porteurs privés différents. Cela a donc permis de rendre cette aide LEADER accessible à cette catégorie de porteurs de projet, souvent mise de côté du fait de l'ensemble des contraintes vues précédemment.

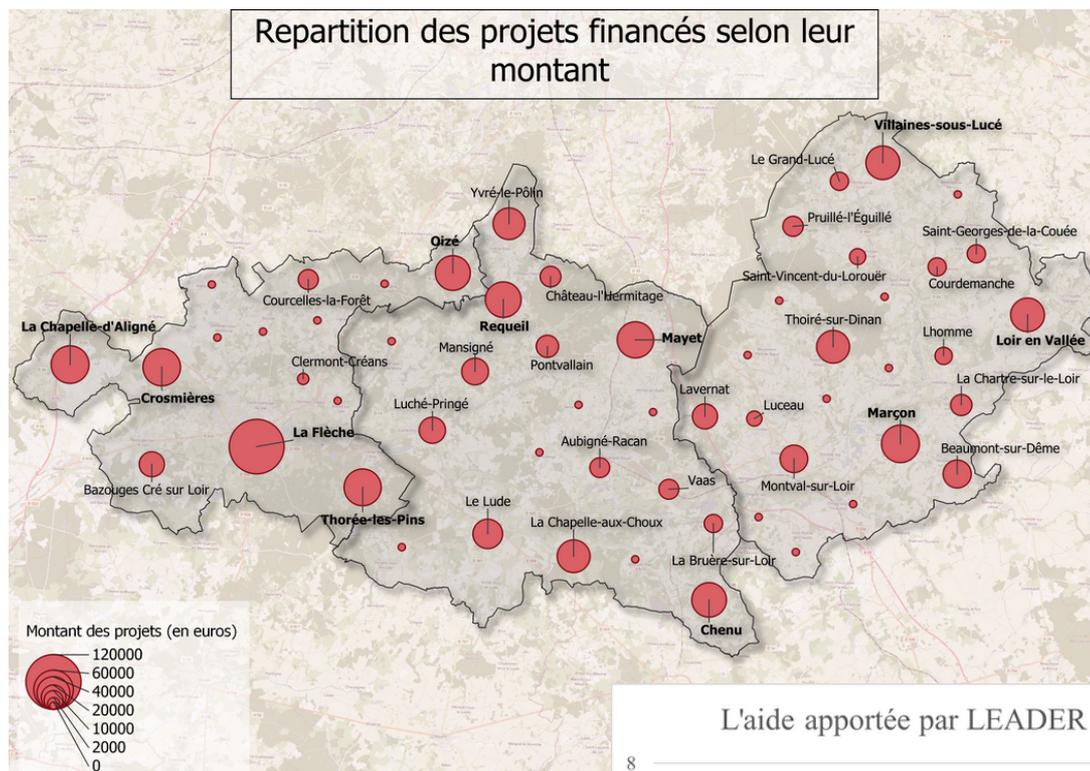


Cette ouverture aux porteurs de projet privés est **limitée aux acteurs économiques et à une FA.**

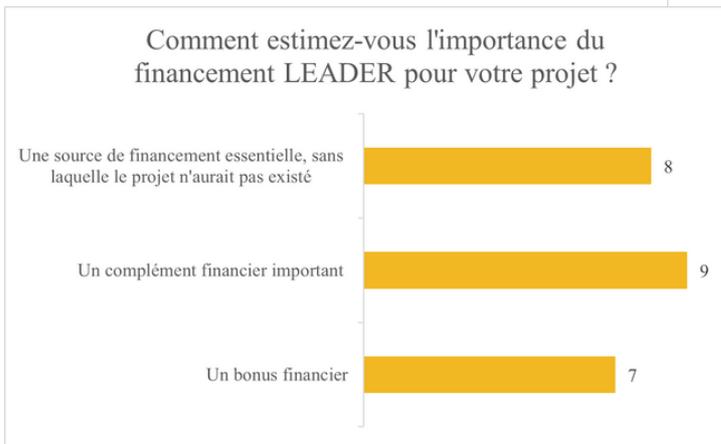
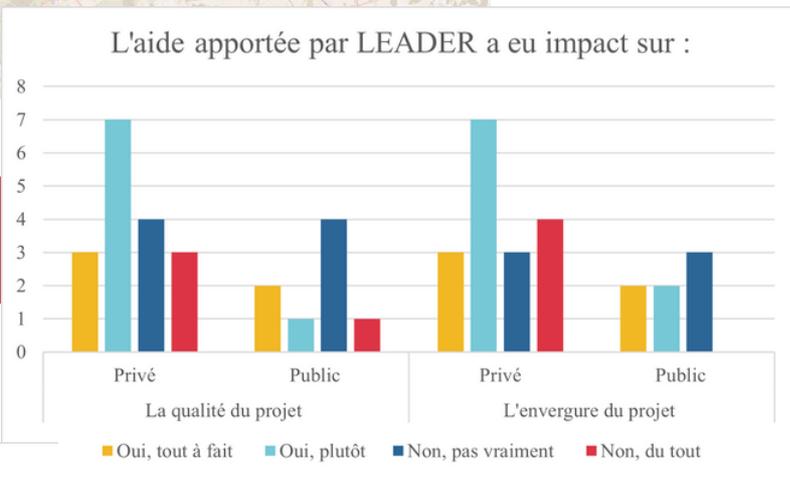
Les projets financés s'éloignent de l'esprit LEADER qui en principe finance des projets moins "classiques".



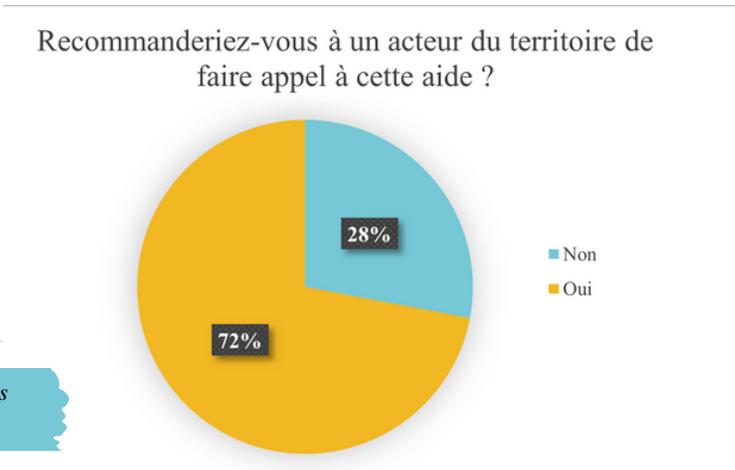
Un accompagnement important de **projets géographiquement bien répartis.**



« Par l'intermédiaire des fonds européens, ça nous a permis d'avoir des financements mais aussi de réfléchir à une façon de faire »



« Sans fonds LEADER, il y aurait des dossiers qu'on n'aurait pas fait » .



Les financements LEADER semblent avoir une **importance pour le montage des projets.** Dans ce sens, ils recommanderaient à 72% de faire appel à cette aide, et ce malgré les difficultés d'obtention.

Une communication **limitée dans le temps** et **centrée sur une FA**



Communication importante sur le dispositif MACS en début de programmation :

- 3 réunions de présentation
- Plaquettes distribuées, publicité dans la presse, etc.

ZOOM SUR LE DISPOSITIF REGIONAL EN FAVEUR DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES EN MILIEU RURAL

Le Région des Pays de la Loire et le Pays Vallée du Loir s'associent pour soutenir vos projets d'investissement.

POUR QUI ?
Les entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce et des services...
- Ajuster moins de 20 salariés à temps plein (limité aux entreprises de moins de 25 salariés à temps plein)
- Ajuster au moins un an d'activité
- Avec un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros
- Avec une surface de vente inférieure à 400 m²

QUELS TYPES DE PROJETS ?
Agriculture, modernisation du local professionnel, acquisition de matériel rural, amélioration de la sécurité, aménagement et acquisition de matériel de bureau...

SYNDICAT MIXTE PAYS VALLEE DU LOIR
Rue de la Poste 42010
72000 MAAS
RD 42, 82, 33, 41

CONTACT & RENSEIGNEMENTS
www.pays-vallee-du-loir.fr
www.mars-artisanat.com
www.mars-commerce.com
www.mars-services.com

LES SUBVENTIONS EUROPEENNES LEADER PAYS VALLEE DU LOIR
DISPOSITIF MACS (artisans, commerçants et entreprises de services)

2,2 millions d'euros pour les actions du Pays Vallée du Loir

Dans le but de soutenir le développement des territoires ruraux, le Pays Vallée-du-Loir vient de se voir attribuer une enveloppe issue des fonds Européens Leader d'un montant de 2.2 millions d'euros.

Débuté en 2014, le programme Leader du Pays Vallée-du-Loir entre dans sa phase de financement des projets des à présent. Une enveloppe de 2 212 000 € a été attribuée par l'Europe au territoire via la Région des Pays de la Loire.

Programmes d'actions
Cette somme n'est toutefois pas la hauteur de la demande initiale du Pays. « Nous nous étions basés sur la somme de 4 millions d'euros. Chaque communauté de communes du Pays s'était positionnée sur un programme d'actions. Tous n'ont pas été retenus », explique le président du Pays, Raphaël Vallée.

Développer le territoire
D'ici 2020, les fonds européens Leader vont s'attacher à « faire face aux difficultés économiques du territoire ». C'est le premier axe.

4 axes de travail
Ce programme se base sur 4 grands axes et 10 actions de soutien de maîtrise générale. « Il ne faut pas avoir démissionné le territoire qui a des idées car notre dossier de présentation s'élevait à 4 millions de crédits demandés », explique Guy-Michel Chauveau, président du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays.

Circuits courts
Les 7^{es} et 8^{es} axes du plan d'actions du territoire sont liés à la solidarité territoriale sectorielle d'une identité de territoire et la mise en place d'une coopération intercommunale et transcommunale notamment dans le domaine des circuits courts de proximité.

Projets publics privés
Sont éligibles aux fonds publics les porteurs de projets privés et privés ou conditionnés. « Le comité de programmation analyse les demandes selon une grille de critères précis. Elle détermine la hauteur de l'aide. Cela peut aller jusqu'à 25 % d'un investissement pour un commerce ou un artisan avec un plafond toutefois », explique Sophie Trépolet, directrice en charge du Site et des politiques contractuelles au Pays.

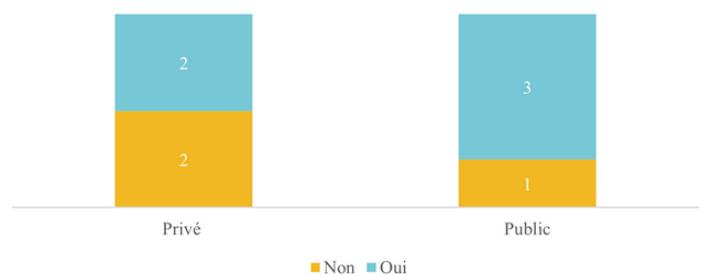
REPERTE
Pour plus d'informations sur le programme Leader et les dossiers à monter, contactez Pascal Penelle au 02 43 38 16 68 ou pascal.penelle@pays-vallee-du-loir.fr

Jimmy CHARLOT

Ce déficit est principalement dû à la volonté de ne pas communiquer sur un programme, qui connaissait par ailleurs des difficultés de gestion considérables, au risque de mettre des porteurs de projet en difficulté financière.

« Au bout d'un moment on a limité la communication vers eux car on a bien vu les difficultés que ça entraînait pour les commerçants et même les porteurs publics »

En tant que membre du COPROG, avez-vous eu l'occasion de communiquer sur le programme



Les membres du COPROG qui pourraient également jouer ce rôle de communicant ne le font pas énormément.

ANIMATION

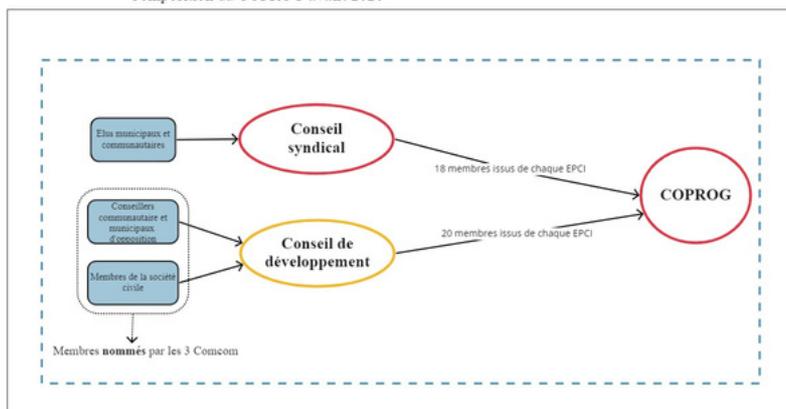
Conclusion

-  Les porteurs de projets ainsi que les membres du COPROG sont **satisfaits de l'accompagnement** mis en place par l'équipe technique tout du long de la programmation.
Cette dernière a d'ailleurs cherché à **enrichir ses pratiques** au cours de la programmation en participant à différentes instances de réseau et en échangeant régulièrement avec les autres animateurs de la région.
-  Le manque de temps de l'équipe LEADER dont l'activité est concentrée sur l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage de leur dossier, dans la gestion et le pilotage du programme. Cela s'est fait au **détriment du rôle d'animation territoriale et d'appui à la structuration et au renforcement des réseaux d'acteurs.**
-  Cet accompagnement a permis à des projets territoriaux de recevoir une subvention et ce de façon assez équitable sur le territoire. Il **a incité les porteurs de projet à aller plus loin dans leurs idées** et à proposer des projets plus ambitieux pour le territoire. Ces subventions ont également **bénéficié à un nombre important de porteurs de projet privés**. Cette participation des acteurs privés est tout de même **à nuancer** puisqu'elle se limite à une FA, aux acteurs économiques et se traduit par des projets peu « qualitatifs ». La place prépondérante du PETR en tant que porteur de projet peut poser question mais l'utilisation de LEADER comme une "enveloppe" au service des projets de la structure ne s'est pas fait au détriment d'autres projets, ce qui ne rend pas incompatible cette utilisation avec un développement du territoire.
-  Le programme LEADER a fait d'objet d'**une communication essentiellement en début de programmation concentrée sur une fiche-action**. C'est donc d'avantage par un système de bouche à oreille que les porteurs de projet ont pris connaissance des subventions. Ce déficit s'explique d'une part par un manque de temps de l'équipe mais surtout, par la décision de ne plus communiquer sur un programme qui connaissait par ailleurs des difficultés de gestion considérables et cela au risque de mettre des porteurs de projet en difficulté financière.

GOUVERNANCE

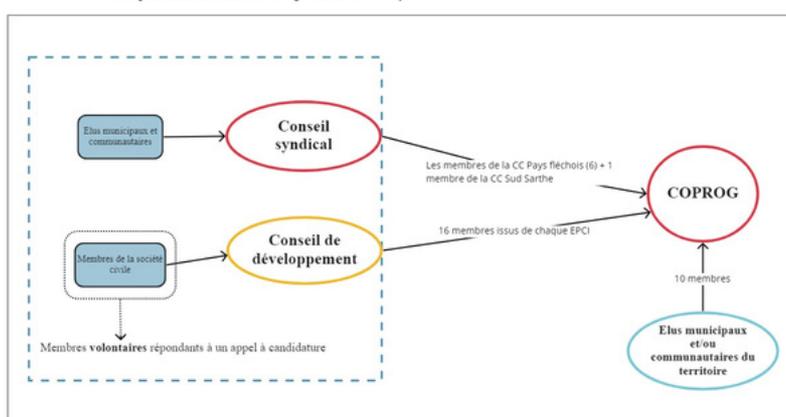
Le fonctionnement des instances de gouvernance est-il efficace et efficient ?

Composition du COPROG avant 2020

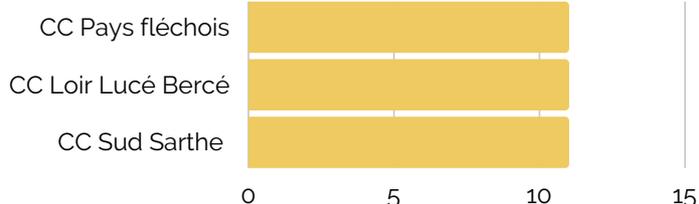


Influence importante de la structure porteuse sur la composition du COPROG

Composition du COPROG après 2020



Influence qui a diminué au cours de la programmation

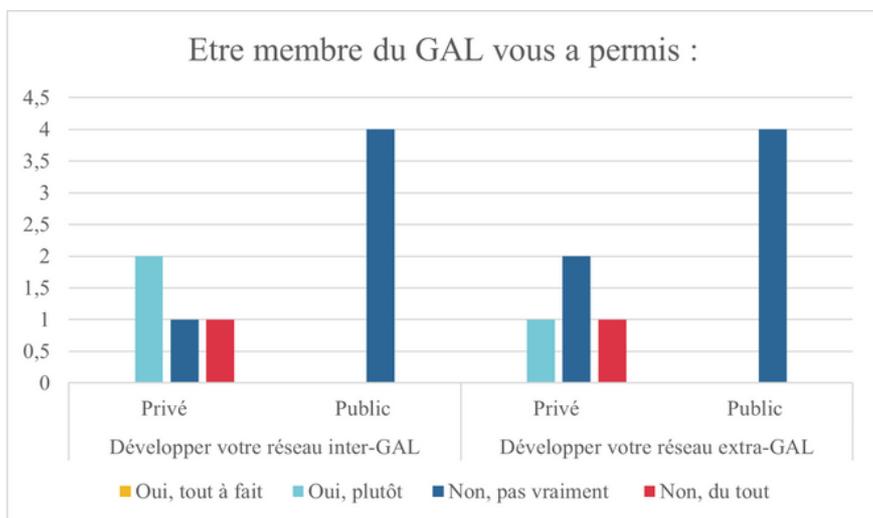


Répartition géographique équilibrée entre les membres du COPROG

Equilibre public-privé au sein du COPROG

	Privé	Public	Total
Titulaires	10	9	19
Suppléants	6	8	17
Total	16	17	33

Manque de lien entre les membres du COPROG qui s'est renforcé avec la crise sanitaire

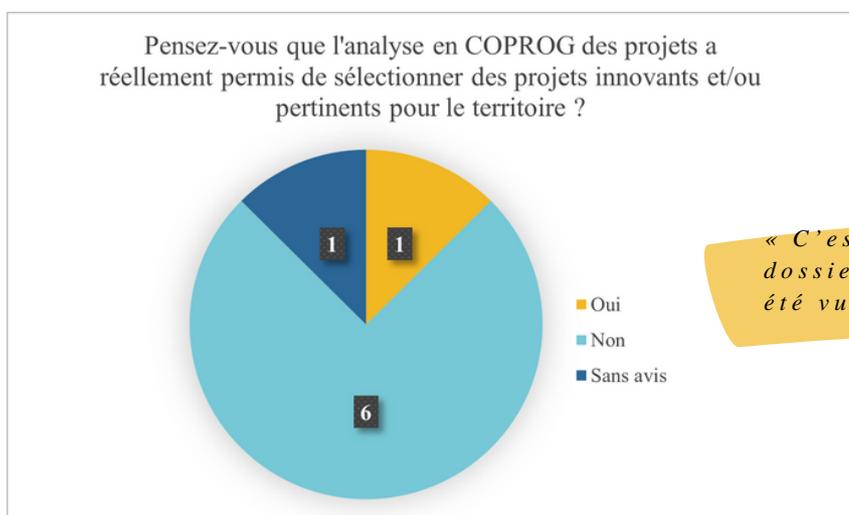
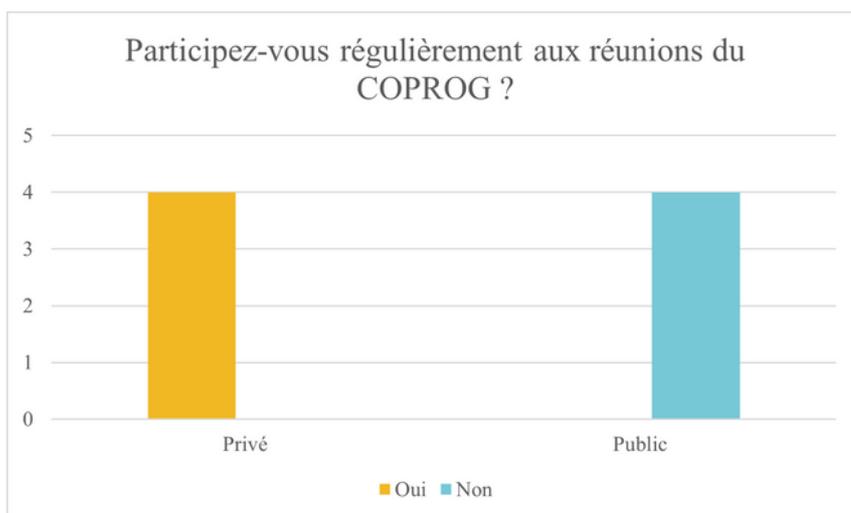


Il n'y a pas ou peu d'interactions entre les membres en dehors du COPROG

"Malheureusement je n'ai aucun échange avec les membres du COPROG"

Désinvestissement du collège public ressenti et reconnu :

« Le soucis parfois était le manque de motivation de certains élus, il y avait des réunions où les élus n'étaient pas présents ou où les élus ne s'exprimaient pas »



Leur rôle de sélection de projets a été largement réduit.

« C'est difficile de porter un jugement sur les dossiers car on examine des dossiers qui ont déjà été vus 2 ans au préalable par l'ancien COPROG »

Le COPROG n'a pas rempli son rôle de pilotage de la stratégie du programme.

"Dans le COPROG, on lit seulement une grille et c'est dommage, s'il y avait vraiment des présentations de projet, cela donnerait plus de sens"



Les membres du COPROG se sentent **peu impliqués dans la démarche LEADER**:

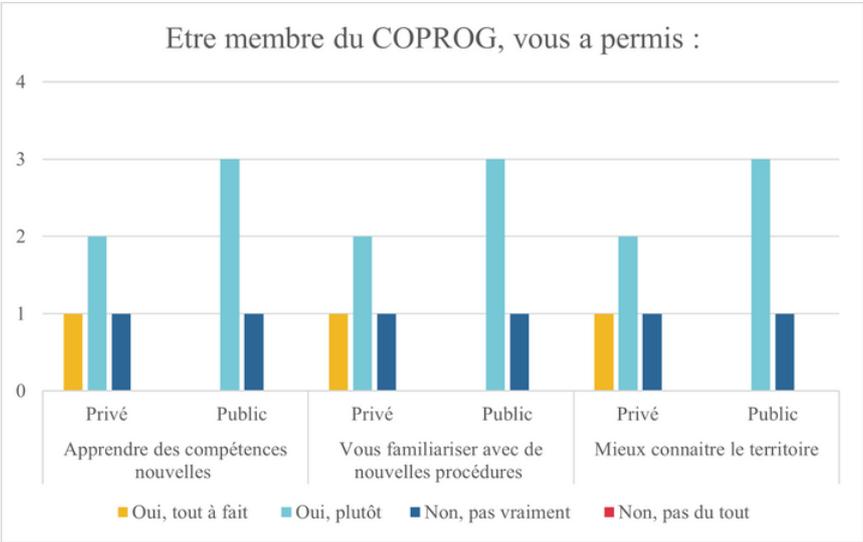


"On avait l'impression de ne servir à rien"

Ils ne se sont **pas appropriés la démarche**.

Mais **reconnaissent l'importance du COPROG** dans sa gouvernance public-privé et l'échange d'expériences entre les membres.

« C'est l'opportunité d'entendre des gens s'exprimer de tous horizons, les élus mettent en évidence les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, font part de leur expérience, ... »



GOVERNANCE

Conclusion

- La composition du COPROG a été **très influencée par la structure porteuse** bien que cette influence se soit réduite en cours de programmation. La composition actuelle permet une répartition équilibrée, public-privé et géographique des membres.
- La démarche ascendante dont le programme se prévaut est censée se traduire par la coordination des acteurs locaux au sein d'un réseau. Or, **peu voire aucun lien** a été créé entre les membres du COPROG et particulièrement entre les deux collègues. La situation sanitaire a largement impacté cette capacité des membres à créer du lien. Le GAL n'a donc **pas permis de développer un réseau social**, il n'a pas fourni un lieu d'échanges et de mobilisation continue des différents acteurs.
- Le turn-over des membres du COPROG, la situation sanitaire et la complexité du dispositif ont eu des effets en cascade sur la capacité des membres à s'approprier le programme. **Ils n'identifient pas le rôle qu'ils peuvent jouer** au sein de cet organe puisqu'aucun échange n'a réellement eu lieu au cours des réunions. Le rôle de sélection des projets est biaisé par la non-connaissance de la stratégie de départ.
- Malgré les difficultés rencontrées, ce COPROG est reconnu par tous comme **un lieu d'apprentissage mutuel** où les bonnes pratiques peuvent s'échanger entre une diversité d'acteurs du territoire. Il existe de la part des membres **une volonté de participer plus activement** et de **jouer un rôle de relais auprès de la population**.

MENACES OPPORTUNITES FORCES FAIBLESSES

- Les retards dans le paiement des dossiers
- Complexité du programme
- Situation sanitaire limitant la capacité de rencontre des acteurs
- Mauvaise image du programme LEADER

Menaces

Forces

- Un diagnostic réalisé en concertation avec les différents acteurs du territoire
- Une équipe technique impliquée auprès des porteurs de projets, des membres du COPROG et des instances de réseau
- Nouvelle animatrice LEADER consacrée entièrement au poste
- Une volonté de financer des porteurs de projets privés
- Un nombre important de projets financés grâce aux subventions LEADER
- Des acteurs privés de plus en plus impliqués au sein du COPROG
- Un nouveau COPROG équilibré dans sa répartition géographique et répartition public-privé
- La reconnaissance de l'importance d'une gouvernance public-privé par les acteurs impliqués

- Nouvelle programmation à venir
- Une région qui a gagné en expérience
- Echanges réguliers avec les autres GAL de la Région
- L'intégration de nouveaux acteurs au sein du GAL

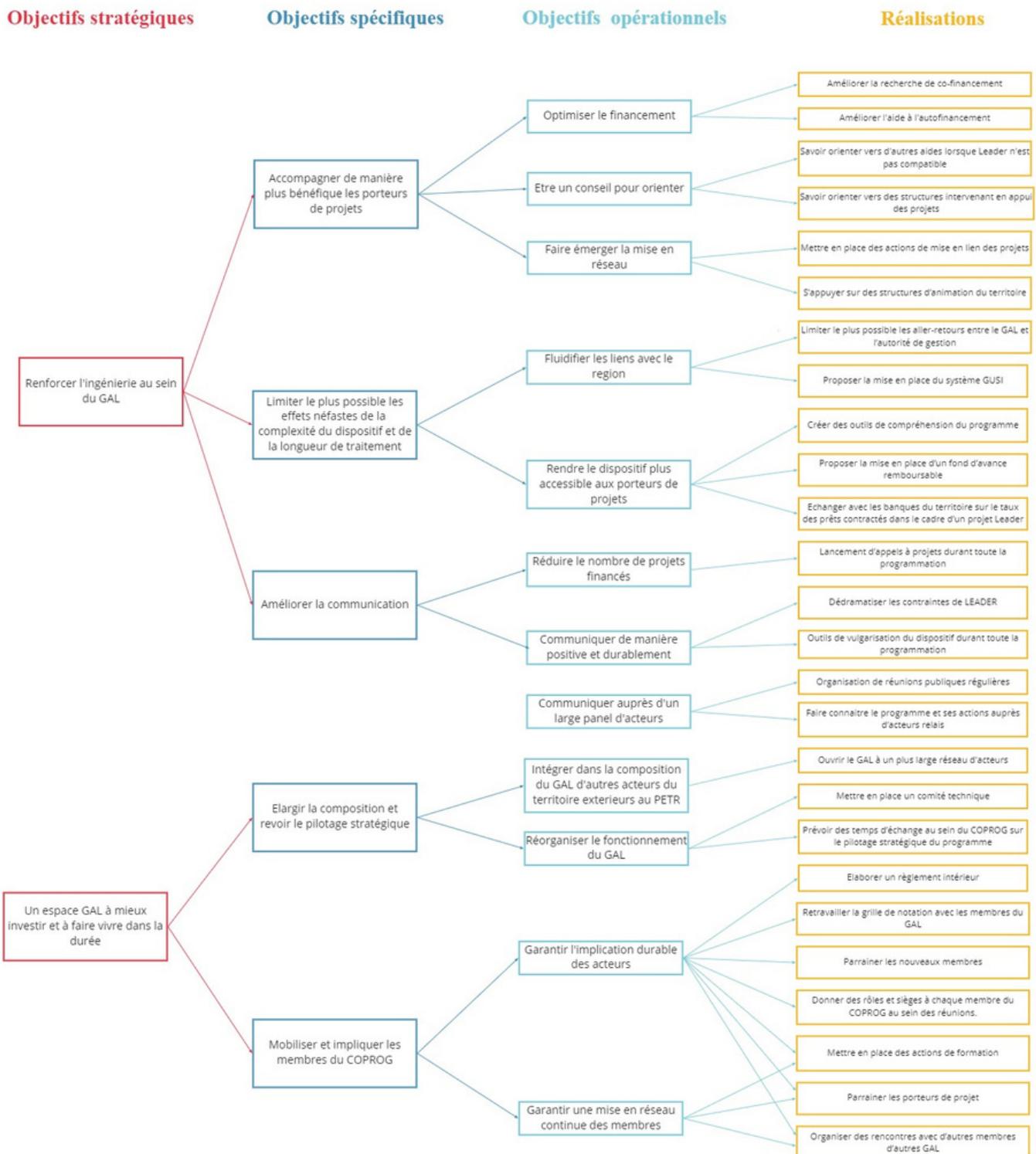
Opportunités

Faiblesses

- Pas suffisamment de ressources humaines consacrées à l'animation
- Turn over des animatrices et manque de formation
- Des projets qui n'ont pas permis la mise en réseau des porteurs de projets
- Une animation territoriale peu développée
- Outils d'animation utilisés classiques et peu innovants
- Un manque de communication sur le programme
- L'influence de la structure porteuse sur la composition du COPROG
- Manque de lien entre les membres du COPROG
- Sélection « fictive » des projets sans réelle discussion sur la concordance du projet avec la stratégie locale de développement
- Les membres du COPROG ne se sont pas approprié la démarche LEADER
- Le COPROG est une simple chambre d'enregistrement
- Le COPROG ne porte pas la stratégie de développement

VERS UNE FUTURE PROGRAMMATION

Arbre à objectif de l'organisation du GAL Pays Vallée du Loir



INTITULE PROJET	DUREE ET PERIODE DU PROJET	PRINCIPAL FINANCEUR	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	Avance de trésorerie	CHARGE PETR
Animation Pays d'art et d'histoire	1 année civile	DRAC : 15 000 € Recettes : 3 500 €	30 000	15 000		11 500
CIAP	1 année civile	CTR - DRAC	45 000	20 000		25 000
Allumés	1 année scolaire	LEADER : 15 000 € CLEA : 5 000€	20 000	20 000	15 000	
inventaire du patrimoine	3 ans	région 20 000€/an	44 000			24 000
Résidences d'artiste	1 année scolaire	CLEA : 12 000 €	25 000	16 000		9 000
Malices au Pays	1 édition	LEADER : 14 000 € CLEA : 4 000 € Région : 3 000 € Communes : 3 000 €	30 500	24 000	14 000	6 500
FestiLoir	1 édition	PETR	35 000			35 000
Matériel culturel	1 année civile	abonnements : 900 €	2 500	900,00		1 600
TOTAL			232 000	95900,00		112 600

BUDGET RH 2022

AGENT	COUT 2022 REMUNERATION (hors CIA et GIPA)	AUTRES COUTS RH (Santé 72, CNAS)	SUBVENTION SUR POSTE	reste à charge	
ESTADIEU Mathilde	47 777,64	321,44	Animatrice sur projet CIAP avec Leade	26 154 €	21 624
PINCON Mathilde	33 959,54	321,44	Chargé de mission service éducatif	17 500 €	16 460
BARIOZ-AQUILON Stéphanie	43 215,96	321,44	Chargé de mission inventaire 2021	20 000 €	23 216
PERSEILLE Paola (60%)	24 718,10	192,86	Chargé de mission culture	17 500 €	7 218
Saisonnier 2 mois minimum légal	4 008,58				
TOTAL	149 671,24	1 157,18			68 518

BUDGET RH SAISONNIER/ANCIEN POSTE

AGENT AVANT 2022	COUT REMUNERATION (hors CIA et GIPA)
PINCON Mathilde 40% annuel (2021)	13 538,00
AGENT 2022	COUT REMUNERATION (hors CIA et GIPA)
Saisonnier 2 mois (2022)	5 835,00
stagiaire 2022 (3 mois)	1 638,00
service civique (8 mois)	864,00
TOTAL	8 337,00
Saisonnier 2 mois avant 2020	3 150,00

budget 2021

Budget 2022

13 538,00 €

8 337,00 €

3 150,00 €

4 008,58 €
12 345,58 €

Economie
4 342,42 €